

DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
CANTON ROMORANTIN-LANTHENAY
COMMUNE ROMORANTIN-LANTHENAY

OBJET : Libertés Publiques et pouvoirs de Police –
Autres Actes Réglementaires –
Stationnement interdit rue Georges Richard

N°787 /2025

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route, ses décrets et arrêtés d'application ;

Considérant qu'il y a lieu de faciliter la circulation rue Georges Richard,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique ;

A R R È T E

ARTICLE 1 – L'arrêt et le stationnement rue Georges Richard sont interdits à tout véhicule entre les n°11 et 21 bis.

ARTICLE 2 – Ces dispositions seront matérialisées par la mise en place de la signalisation réglementaire.

ARTICLE 3 – Les contraventions au présent arrêté seront constatées, poursuivies et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 – Toutes dispositions contraires résultant d'arrêtés antérieurs sont abrogées.

ARTICLE 5 – Monsieur Le Lieutenant de Gendarmerie et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet.

Le Maire,
Certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, transmis au représentant de l'Etat le - 2 DEC. 2025
publié ou notifié - 3 DEC. 2025

informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr> »

Fait à ROMORANTIN-LANTHENAY, le 02 décembre 2025

Le Maire,


M. Jeanny Lorgeoux

date de mise en ligne sur le site internet : - 3 DEC. 2025